

COMMUNE DE GRIGNON

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2019.07.16_04**

Le seize juillet deux mil dix-neuf, le Conseil municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents (par ordre alphabétique des noms) : Madame BELLANGER Annette, Monsieur BINET Thierry, Madame BLANC Lina, Madame BUSALB Corinne, Monsieur CARRABIN André, Monsieur CREMONE Michel, Monsieur DI MARTINO Carmelo, Monsieur DUMONT Pascal, Monsieur FERRONT Rémi, Madame GONIN-JORQUERA Floriane, Madame GRAFF Séverine, Monsieur PAVIOL Franck, Monsieur RIEU François, Monsieur TORDJMANN David, formant *la majorité des membres en exercice*.

Étaient excusé(e)s (par ordre alphabétique des noms) : Monsieur GHEZZI Rémi (pouvoir à Monsieur TORDJMANN David), Madame MARTIN Stéphanie (pouvoir à Monsieur DI MARTINO Carmelo), Madame REGAZZONI Fabienne (pouvoir à Madame BUSALB Corinne), Monsieur RUFFIER Olivier (pouvoir à Monsieur DUMONT Pascal).

Étaient absent (e)s (par ordre alphabétique des noms) : Madame MOLLIER Annick

Secrétaire de séance : Monsieur TORDJMANN David

Date de convocation : le 9 juillet 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 19 (dix-neuf)

Présents : 14 (quatorze)

Votants : 18 (dix-huit)

Pour : 18 (dix-huit)

Abstentions :

Contre :

Objet : Délibération relative à la recherche de médecins européens

Rapporteur : François RIEU Maire

Monsieur le Maire rappelle que le Docteur ESTEVE suite à une longue carrière sur la commune de GRIGNON, fait valoir ses droits à la retraite le 31 juillet prochain,

Compte tenu des difficultés pour faire venir un nouveau médecin généraliste sur notre territoire, malgré les différentes annonces publiées sur les sites spécialisés, la possibilité de proposer le cabinet médical à un médecin d'origine européenne par le biais d'un organisme a été évoquée,

Considérant le montant de la prestation qui se décline de la manière suivante :

- | | |
|--|----------------------|
| 1) Frais de recherche et de gestion : | 8 000 € |
| 2) Frais de présentation dès le premier candidat : | 8 000 € |
| 3) Formalités administratives, aide à l'installation : | 9 000 € |
| | Total HT : 25 000 € |
| | TVA 20 % : 5 000 € |
| | Total TTC : 30.000 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le principe de recherche d'un médecin d'origine européenne par le biais d'un organisme spécialisé,

AUTORISE Monsieur le Maire à faire et établir et signer une convention pour la recherche et l'installation d'un médecin européen sur la commune de Grignon pour un montant TTC de 30 000 €.

SOLLICITE : auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie la subvention la plus élevée possible.

DIT que le montant de la prestation est inscrit au budget communal

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Préfecture le (Voir cachet) :
Et de la publication, le

A Grignon, le 16 juillet 2019

Monsieur Le Maire,
François RIEU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20190716-20190716-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2019
Affichage : 18/07/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

